

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 13-2012

**Concernant l'extension du réseau de
distribution d'eau potable et de défense incendie
au chemin de Malavernaz**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
le 30 octobre 2012 à 19.00

en salle de conférence
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 24 septembre 2012

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La construction d'un petit immeuble sur la parcelle N°1866 au chemin de Malavernaz N°9 contraint les promoteurs à revoir et rénover les amenées de gaz, d'électricité, d'eau potable et les évacuations des eaux claires et usées. Par conséquent, les services vont développer leurs réseaux existants de Grandchamp et du chemin des Cerisiers et mettre en place leurs nouveaux raccordements dans le chemin de Malavernaz jusqu'à la parcelle N°1866.

Les différents travaux projetés dans le chemin de Malavernaz par la Romande Energie, la Compagnie du Gaz et les promoteurs (évacuation des eaux usées et claires) donne une opportunité à la Municipalité d'étendre et de renforcer son réseau de défense incendie sur un tracé proposé par le PDDE pour la distribution du quartier « En Grandchamp - Au Porteau ».

Dans le préavis d'étude N°01-2012 concernant l'essor des services communaux nécessaires au quartier « En Grandchamp - Au Porteau », l'avant-projet d'eau potable prévoyait des travaux en plusieurs phases dont la première visait à raccorder la parcelle du PPA de Grandchamp au réseau existant à l'ouest du chemin de Grandchamp (A-B, B-C et C-D selon figure 1 du plan annexé). Une étape ultérieure planifiait le bouclage par les chemins de Malavernaz et des Cerisiers (D-E selon figure 1).

La Municipalité propose de réordonner le développement de Grandchamp en trois étapes en tenant compte du présent projet :

- Dans une première étape, étendre le réseau de distribution et de défense incendie au chemin de Malavernaz (D-E selon figure 1) correspondant au sujet de ce rapport.
- Conformément au planning de construction de la parcelle de Grandchamp, raccorder le futur quartier (B-C et C-D selon figure 1).
- A moyen terme, boucler l'axe (A-B selon figure 1).

2. Projet

Dans le secteur des Cerisiers, le réseau d'eau potable et de défense incendie est mis en pression par le réservoir de l'Arbériaz dont l'altitude du trop-plein se situe à 612.50 mètres.

Conformément au plan directeur de la distribution d'eau (PDDE), le projet, illustré sur la figure 2 du plan annexé (extrait du plan de situation n°346-34-B03), prévoit la mise en place des équipements suivants :

- Sur les tronçons A-B, B-C, C-D, D-E et E-F, pose de 205 mètres de conduite en polyéthylène soudé bout à bout PE 100 PN 10 Ø 160 ext. / 141.0 int..
- Aux points B et F, pose d'une borne-hydrante à raccord unique Storz Ø 75 mm.
- Au point A et B, raccordement sur la conduite en fonte Ø 150 mm existante.
- Reprise des raccordements privés des parcelles N°1865, 1870, 1874, 1982, 1871 et 1980 sur la nouvelle conduite.
- Sur le tronçon F-G, l'ancienne conduite en fonte Ø 100 mm alimentant la borne-hydrante N°205 sera supprimée. Les raccordements privés des parcelles N°894 et 895 situés aux points G1 et G2 seront repris par un tuyau en PE 100 PN 16 Ø 63 ext. / 51.4 int tubé depuis le point G.

3. Coût des travaux

Le devis des travaux à la charge de la Commune de St-Légier - La Chiésaz établi sur la base de soumissions rentrées et contrôlées par le bureau Herter & Wiesmann se répartit selon les positions suivantes :

		Total
Travaux de génie civil	CHF	79'650.00
Travaux d'appareillage	CHF	52'510.00
Travaux géométriques	CHF	2'000.00
Frais administratifs et techniques	CHF	17'200.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	15'120.00
Total HT	CHF	166'480.00
TVA 8.0 %	CHF	13'320.00
Total TTC à charge de la Commune	CHF	<u>179'800.00</u>

Le subside de l'ECA portant sur le montant des travaux dédiés aux conduites communales devrait être de l'ordre de CHF 20'000.00, TTC, environ.

Pour information, la prise en charge des différents services industriels et du promoteur de la parcelle N°1866 pour les travaux de génie civil est devisée à CHF 48'000.00, HT.

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour le réseau public de l'eau potable peut être récupérée.

4. Aspects financiers

Taxes de raccordements

A titre indicatif, la construction d'un immeuble au chemin de Malavernaz N°9 fera l'objet d'une facturation pour les taxes d'introduction aux réseaux d'eaux claires, eaux usées et eau potable.

Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Il est proposé d'amortir le montant total de CHF 180'000.- sur une durée de 30 ans au maximum.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.- pour ces travaux ;
- ⇒ Encaisser la subvention de l'ECA ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir le montant total sur une durée de 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

Annexe : 1 plan de situation du projet format A4

Municipal-délégué : M. Alain Bovay, syndic



COMMUNE DE ST-LEGIER – LA CHIESAZ

EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ET DE DEFENSE INCENDIE AU CHEMIN DE MALAVERNAZ

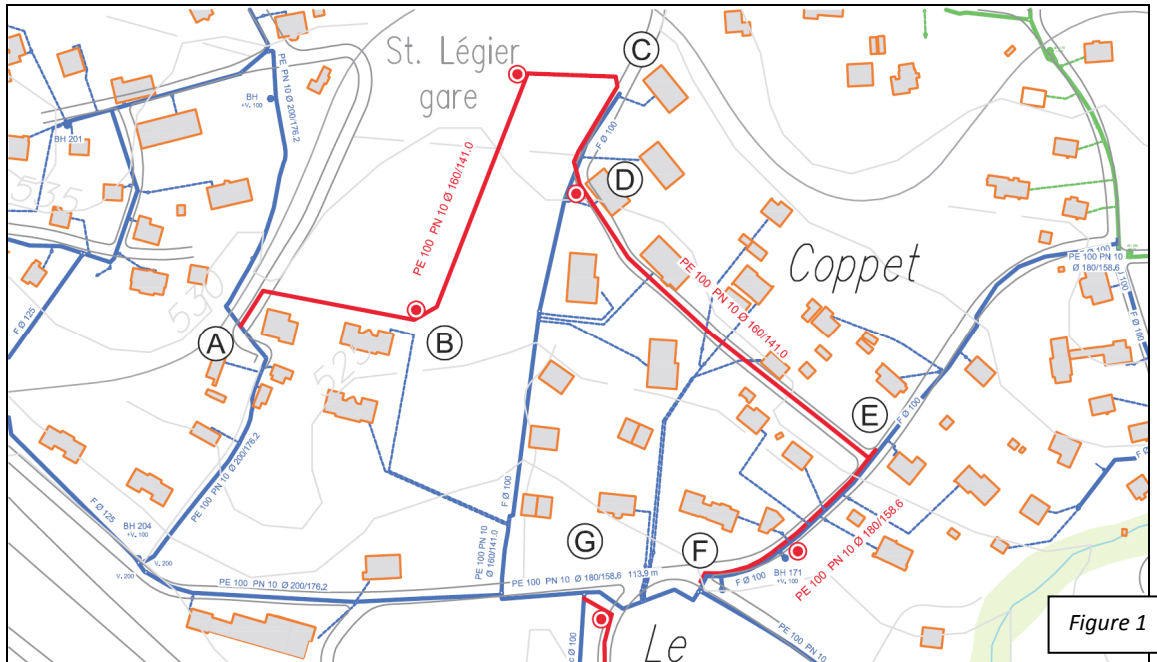


Figure 1

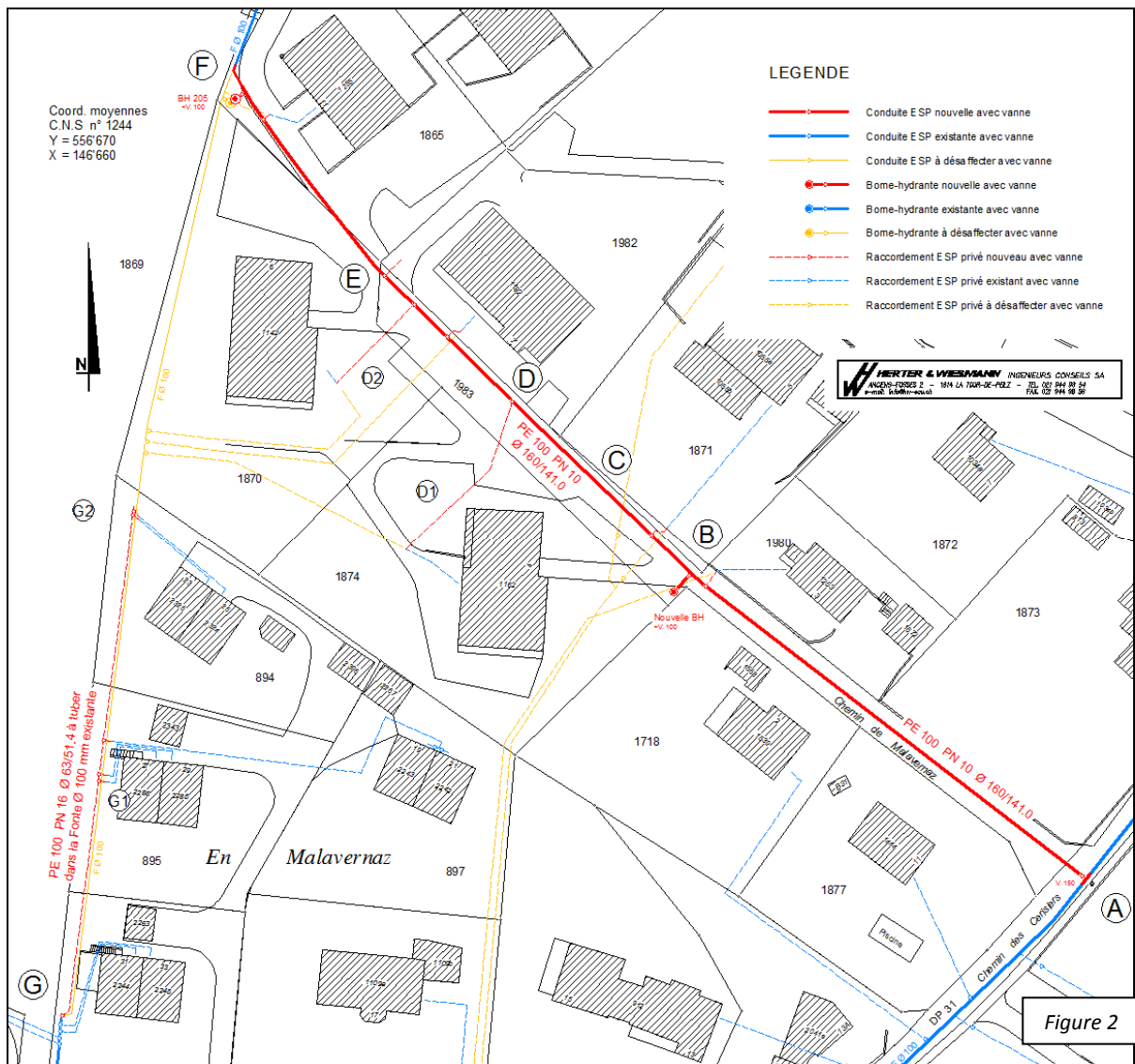


Figure 2